

## CONDITIONS GENERALES

### Le mandant est informé et accepte que :

1 Acceptation des conditions générales en application de la réglementation européenne (règlement : CE n° 1400/2002). L'acceptation par le mandant de la convention de mandat présenté par TRETS AUTO IMPORT entraîne l'acceptation sans réserve par le mandant de l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Le mandant est informé et accepte que TRETS AUTO IMPORT négocie auprès des distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toutes autres entreprises en France ou à l'étranger l'achat du véhicule désigné dans la convention de mandat. Les photographies illustrant les produits, tant sur le site de [www.tretsautoimport.com](http://www.tretsautoimport.com), ou tout autre document, ne font pas partie du champ contractuel. Dans le cas où des erreurs y seraient présentes, elles ne pourraient engager la responsabilité de TRETS AUTO IMPORT à l'égard du mandant.

2 Le mandant est informé et accepte que le véhicule sus-désigné, s'il est en provenance de l'étranger, puisse présenter des caractéristiques techniques et avoir une nuance de coloris différente par rapport au modèle équivalent commercialisé sur le territoire national. Les véhicules en provenance de l'étranger peuvent avoir une appellation différente. Le mandant est informé et accepte que le véhicule présenté sur la convention de mandat puisse présenter des différences par rapport au modèle vendu sur le marché français du fait de sa provenance de l'étranger. Le mandant est informé que les constructeurs sont libres de modifier les caractéristiques de leurs véhicules à tout moment et sans préavis. TRETS AUTO IMPORT ne peut être tenue responsable d'un tel changement. **En aucun cas le mandant ne pourra prétendre à un recours contre TRETS AUTO IMPORT en cas de mauvais usage ou de non respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie. TRETS AUTO IMPORT n'est pas responsable de la date de prise de cours des garanties constructeurs et de la durée restant à courir. Le véhicule neuf peut avoir déjà fait l'objet d'une immatriculation pour raisons administratives.**

3 Le mandant est informé et accepte de PAYER LA TOTALITE du véhicule dans les trois jours suivant LA RECEPTION PAR TRETS AUTO IMPORT qui lui sera notifié par Téléphone, ou par Mail.

A l'issue de ce délai de trois jours, TRETS AUTO IMPORT entreposera le véhicule sur un emplacement protégé et sera autorisé à réclamer au mandant, une somme de 16 € TTC par jour d'immobilisation, à titre de frais de parking.

4 Clause pénale (Article 1226 et suivants du Code Civil).

Dans le cas où le mandant s'abstiendrait de prendre livraison du véhicule dans le délai de 8 jours suivant la notification prévue à l'article précédent, TRETS AUTO IMPORT pourrait considérer, si bon lui semble, et sans autre formalité que le mandant a rompu indûment le présent mandat. Dans cette hypothèse, outre les dommages-intérêts qu'elle serait susceptible de réclamer au mandant en réparation de son préjudice, TRETS AUTO IMPORT pourrait conserver à titre d'indemnité forfaitaire, au sens de l'article 1226 du Code Civil, le montant du ou des acomptes versés antérieurement.

5 Le mandant est avisé et accepte de circuler sous le numéro provisoire WW dans l'attente de son immatriculation définitive en France et conformément à la réglementation applicable en cette matière. Le mandant est informé que son véhicule est susceptible de subir une première immatriculation à son nom ou au nom de son intermédiaire. Le mandataire informe le mandant que le délai moyen nécessaire à l'immatriculation en France varie de 3 semaines à 1 mois environ.

En cas de refus de l'Administration de procéder à l'homologation ou l'immatriculation du véhicule, TRETS AUTO IMPORT ne pourrait en être rendue responsable et n'aurait d'autre obligation que de rembourser au mandant le prix encaissé, après déduction d'indemnités kilométriques et à condition que le véhicule soit restitué en bon état.

6 Il est entendu que dans le cas où TRETS AUTO IMPORT ne pourrait importer le véhicule dans les délais indiqués, le montant des sommes antérieurement versées serait restitué au mandant, majoré d'un intérêt au taux de 5%, à compter du jour de leur encaissement. Cependant, au cas où un report de livraison serait lié à des retards de production, de jours fériés à l'étranger, de grèves, de transport, un délai de 30 jours supplémentaires calculé à compter du délai de mise à disposition, pourra être appliqué sans que le mandant ne puisse renoncer à l'exécution du mandat.

7 Les acomptes à valoir sur le coût de l'opération et le solde devront impérativement être réglés par chèques libellés exclusivement à l'ordre de TRETS AUTO IMPORT, sous ce libellé précis, le solde devant en outre être payé par chèque de banque ou chèque certifié.

8 Le présent mandat ne serait réputé être accepté par TRETS AUTO IMPORT qu'a défaut par elle, d'avoir notifié par lettre recommandée avec A.R., son refus express dans un délai de 30 jours suivant l'encaissement effectif du 1er acompte, ou de la réception de l'accord de financement en cas d'obligation à crédit ou crédit bail. En cas de refus notifié comme il est dit ci-dessus, TRETS AUTO IMPORT n'aura d'autre obligation que de restituer par chèque annexé à sa lettre l'acompte encaissé.

9 Le mandant accepte que les informations nominatives le concernant soient enregistrées dans un fichier informatique, conformément à la loi du 6 janvier 1978, et soient cédées.

10 Pour exécution des présentes, il est fait élection de domicile au siège du mandataire. En cas de litige, seul le tribunal d'AIX EN PROVENCE sera compétent.

Fait à TRETS, le .....

Le mandant,  
"Lu et approuvé, bon pour acceptation et pouvoir"

TRETS AUTO IMPORT,  
Bon pour acceptation sous la condition suspensive ci-dessus.